



## **I. RESUME NON TECHNIQUE**

## SOMMAIRE

<b>I.</b>	<b>RESUME NON TECHNIQUE .....</b>	<b>1</b>
<b>I.1</b>	<b>OBJET DE LA DEMANDE.....</b>	<b>4</b>
<b>I.2</b>	<b>DESCRIPTION DU SITE ET DES INSTALLATIONS .....</b>	<b>5</b>
	I.2.1 LOCALISATION DU SITE .....	5
	I.2.2 ACTIVITES ET FONCTIONNEMENT DU SITE .....	6
	I.2.3 AMENAGEMENTS DU SITE .....	7
	I.2.4 INSTALLATIONS PROJETEES.....	9
<b>I.3</b>	<b>ETUDE D'IMPACT .....</b>	<b>11</b>
	I.3.1 POINTS IMPORTANTS DE L'ETAT INITIAL .....	11
	I.3.1.1 Documents d'urbanisme .....	11
	I.3.1.2 Environnement humain et économique du projet .....	11
	I.3.1.3 Infrastructures.....	12
	I.3.1.4 Sites et paysages, biens matériels, patrimoine culturel et archéologique .....	12
	I.3.1.5 Données physiques et climatiques .....	12
	I.3.1.6 Bruits et vibrations .....	13
	I.3.1.7 Emissions lumineuses .....	13
	I.3.1.8 Zones agricoles et AOC, Espaces forestiers et maritimes.....	14
	I.3.1.9 Faune, Flore, Habitats et Espaces naturels.....	14
	I.3.2 IMPACTS DU SITE .....	15
	I.3.2.1 Impact visuel.....	15
	I.3.2.2 Impact sur les eaux de surface.....	17
	I.3.2.3 Impact sur le sol et les eaux souterraines.....	18
	I.3.2.4 Impact sur l'air .....	19
	I.3.2.5 Déchets.....	20
	I.3.2.6 Bruits et vibrations .....	21
	I.3.2.7 Consommation énergétique.....	22
	I.3.2.8 Impact sur le climat.....	22
	I.3.2.9 Impact sur les émissions lumineuses .....	22
	I.3.2.10 Trafic routier .....	23
	I.3.2.11 Impact sur les espaces agricoles, la faune et la flore.....	24
	I.3.2.12 Impact sur la santé.....	25
	I.3.3 REMISE EN ETAT DU SITE EN CAS DE CESSATION D'ACTIVITE .....	25
<b>I.4</b>	<b>ETUDE DE DANGERS .....</b>	<b>26</b>
	I.4.1 SYNTHESE DES PHENOMENES DANGEREUX ASSOCIES AUX INSTALLATIONS .....	26
	I.4.1.1 Scenarios d'accidents retenus dans l'étude .....	26
	I.4.1.2 Principaux résultats .....	26
	I.4.2 REPRESENTATIONS CARTOGRAPHIQUES.....	29
	I.4.2.1 Scenario 1 – Effondrement des structures ou fort endommagement structurel des installations.....	29
	I.4.2.2 Scenario 2 – Incendie des séchoirs.....	31
	I.4.2.3 Scenario 3 – Auto-échauffement et incendie au niveau des cellules de stockage.....	32
	I.4.2.4 Scenario 4 – Explosion d'un nuage de poussières dans les cellules de stockage lors du remplissage.....	33
	I.4.2.5 Scenario 5 – Explosion de poussières dans la tour de manutention .....	35
	I.4.2.6 Scenario 6 – Explosion de poussières dans les galeries sur-cellules.....	37

I.4.2.7	Scenario 7 – Explosion de poussières dans la galerie sous-cellule .....	39
I.4.3	MOYENS DE PREVENTION, DE PROTECTION ET D'INTERVENTION.....	40
I.4.3.1	Moyens de prévention et de protection.....	40
I.4.3.2	Moyens d'intervention.....	41
I.4.4	CONCLUSION DE L'ETUDE DE DANGERS.....	41

## LISTE DES FIGURES

Figure I.1	: Localisation du site d'AGRIBIO UNION à Barcelonne-du-Gers (Carte IGN au 1/25 000).....	5
Figure I.2	: Plan général du site d'AGRIBIO UNION à Barcelonne-du-Gers .....	8
Figure I.3	: Voisinage du site d'AGRIBIO UNION projeté .....	11
Figure I.4	: Photomontages du projet depuis l'angle Sud-Ouest du terrain d'implantation .....	16
Figure I.5	: Synoptique des rejets d'eau .....	17
Figure I.6	: Synthèse des niveaux de gestion des déchets.....	20
Figure I.7	: Cartographie des zones d'effets du scénario 1 .....	30
Figure I.8	: Cartographie des zones d'effets du scénario 2 .....	31
Figure I.9	: Cartographie des zones d'effets du scénario 3 .....	32
Figure I.10	: Cartographie des zones d'effets du scénario 4 .....	34
Figure I.11	: Cartographie des zones d'effets du scénario 5 .....	36
Figure I.12	: Cartographie des zones d'effets du scénario 6 .....	38
Figure I.13	: Cartographie des zones d'effets du scénario 7 .....	39

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau I.1	: Parcelles cadastrales.....	5
Tableau I.2	: Produits pouvant être réceptionnés sur le site de Barcelonne-du-Gers (et quantités annuelles).....	6
Tableau I.3	: Répartition de l'occupation au sol .....	7
Tableau I.4	: Inventaire des zones naturelles les plus proches du site AGRIBIO UNION .....	14
Tableau I.5	: Synthèse des points de rejets du site d'AGRIBIO UNION .....	19
Tableau I.6	: Valeurs limites réglementaires .....	20
Tableau I.7	: Trafic routier sur le site .....	23
Tableau I.8	: Contribution du trafic routier d'AGRIBIO UNION sur les routes alentours .....	23
Tableau I.9	: Scénarios retenus .....	26
Tableau I.10	: Synthèse des principaux résultats .....	27

	<b>DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER</b>	<b>Juillet 2013</b>
	<b>I - RESUME NON TECHNIQUE</b>	<b>Version 1</b>

## **I.1 OBJET DE LA DEMANDE**

L'UCA AGRIBIO UNION projette d'exploiter une installation de stockage de céréales et oléoprotéagineux biologiques en silo, intégrant deux installations de séchage sur la commune de Barcelonne-du-Gers (32).

A l'issue du projet, le site d'AGRIBIO UNION sera donc soumis à :

- Autorisation au titre de la rubrique 2160-2,
- Déclaration au titre de la rubrique 2910-A.

Les communes visées par le rayon d'affichage (3 km) sont les suivantes :

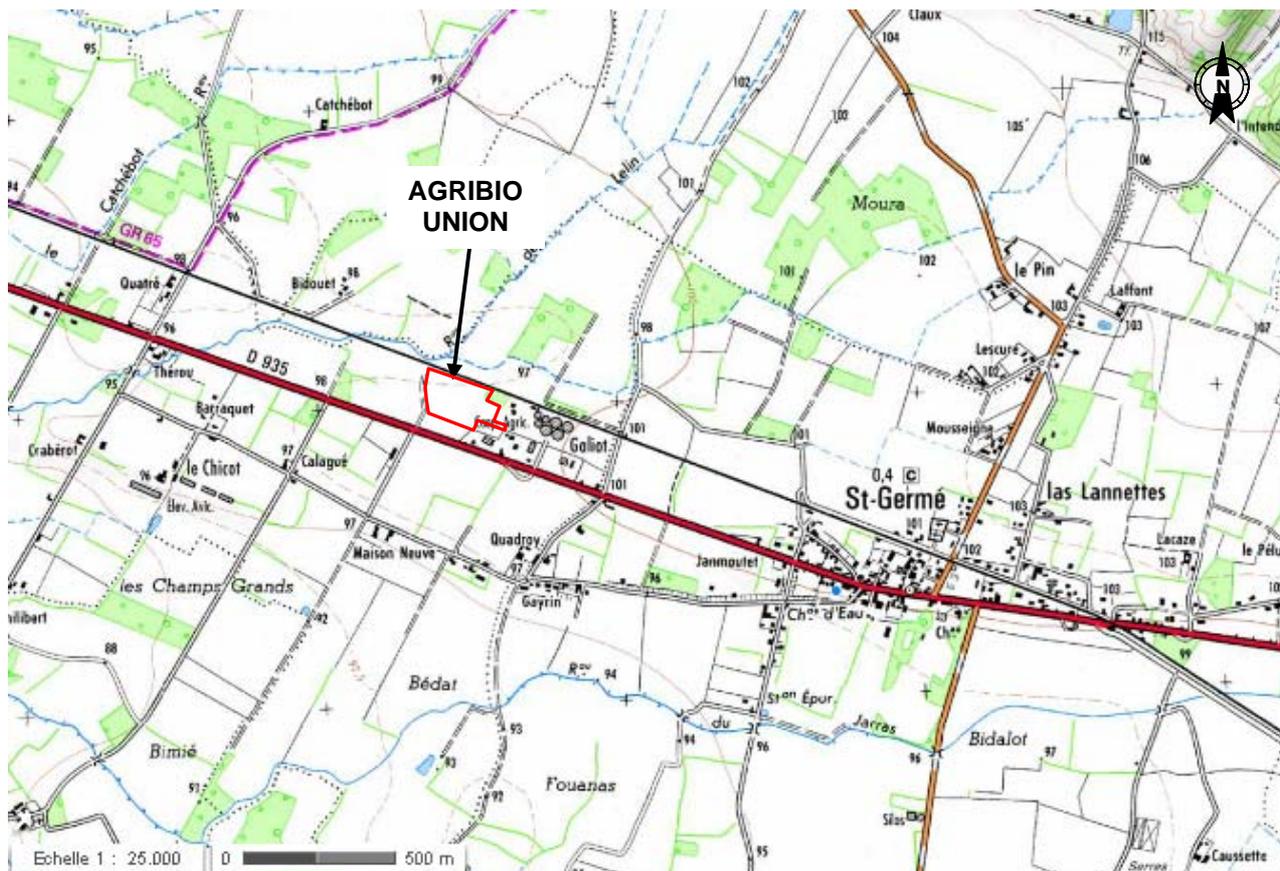
- BARCELONNE-DU-GERS,
- LELIN-LAPUJOLLE,
- SAINT-GERME,
- ARBLADE-LE-BAS,
- GEE-RIVIERE,
- CORNEILLAN,
- SAINT-MONT,
- CAUMONT.

## I.2 DESCRIPTION DU SITE ET DES INSTALLATIONS

### I.2.1 LOCALISATION DU SITE

Le site est implanté sur la commune de Barcelonne-du-Gers (département du Gers), à environ 1,4 km au Nord-Ouest de Saint-Germé. L'extrait de la carte IGN au 1/25 000 présenté ci-après permet la localisation du site :

**Figure I.1 : Localisation du site d'AGRIBIO UNION à Barcelonne-du-Gers (Carte IGN au 1/25 000)**



La surface totale des terrains est de 34 170 m<sup>2</sup>. Ces terrains seront la propriété de d'AGRIBIO UNION.

**Tableau I.1 : Parcelles cadastrales**

Parcelles cadastrales – Commune de Barcelonne-du-Gers (32)	
Section C	Parcelles n°263, 272, 273, 825, 832, 834

	<b>DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER</b>	<b>Juillet 2013</b>
	<b>I - RESUME NON TECHNIQUE</b>	<b>Version 1</b>

## I.2.2 ACTIVITES ET FONCTIONNEMENT DU SITE

Le site de Barcelonne-du-Gers aura pour vocation de stocker et sécher des céréales certifiées Bio produites dans les Landes, les Pyrénées-Atlantiques, les Hautes-Pyrénées et l'Ouest du Gers.

Les produits réceptionnés au niveau du silo seront de différente nature, à savoir :

**Tableau I.2 : Produits pouvant être réceptionnés sur le site de Barcelonne-du-Gers (et quantités annuelles)**

<b>Collecte d'été</b>	<b>Collecte d'automne</b>
Blé (2 000 T)	Mais (5 000 T)
Triticale (500T)	Soja (4 000 T)
Pois (300 T)	Tournesol (1 000 T)
Colza (700 T)	

La capacité de production annuelle est estimée à 13 500 T.

L'activité emploiera 3 personnes permanentes et 2 ou 3 personnes en plus pendant les deux périodes de collecte.

Les horaires de travail du personnel seront les suivants :

- Horaires hors collecte : 8h00-12h00 et 14h00-18h00 du lundi au vendredi ;
- Horaires pendant la collecte (été et automne) : 7j/7, 2 x 8h pendant le séchage (automne), réception de 7h à 21h.

	<b>DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER</b>	<b>Juillet 2013</b>
	<b>I - RESUME NON TECHNIQUE</b>	<b>Version 1</b>

### I.2.3 AMENAGEMENTS DU SITE

Les surfaces se répartissent de la façon suivante :

***Tableau I.3 : Répartition de l'occupation au sol***

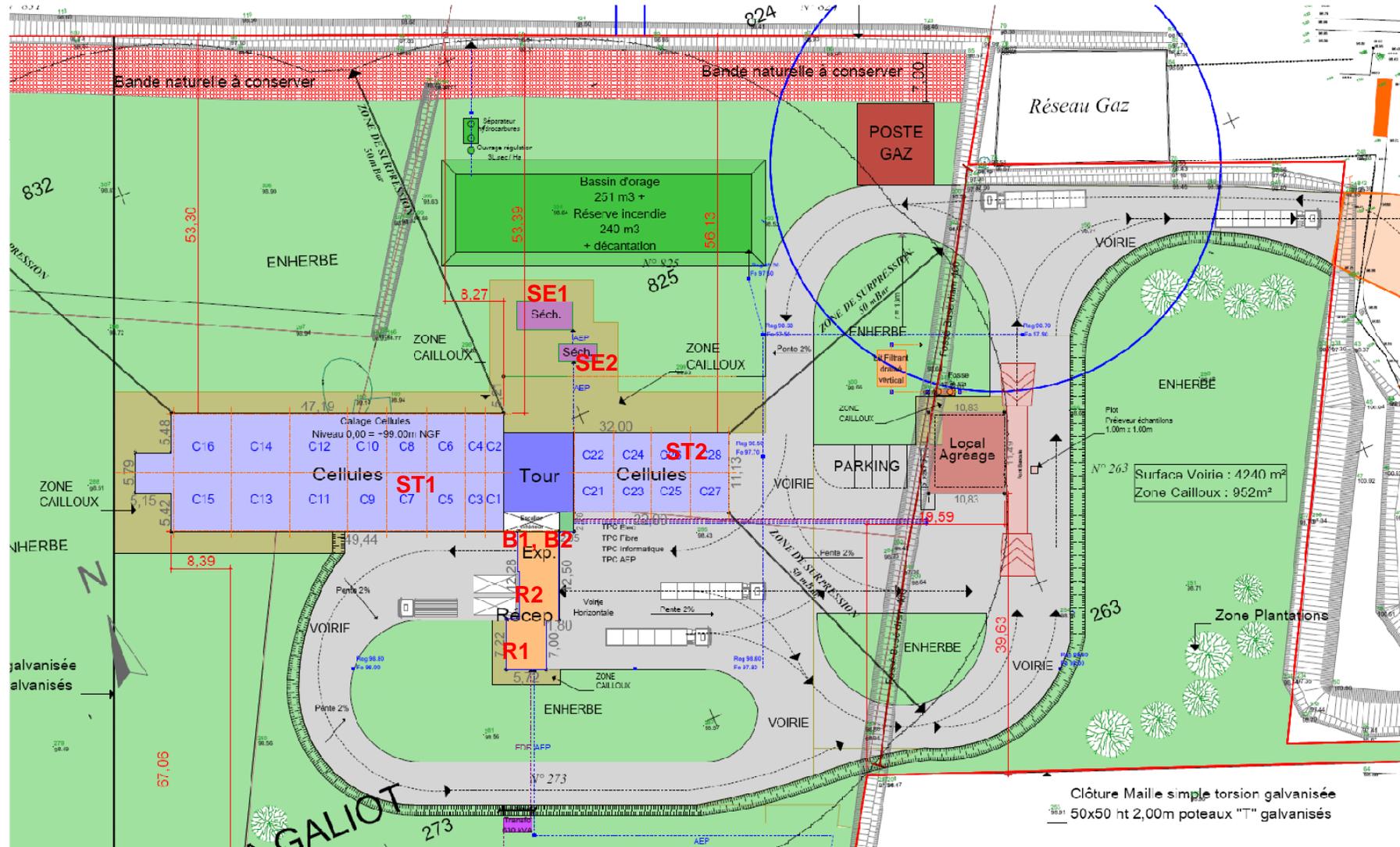
Type de surfaces		Surface en m <sup>2</sup>	
<b>Surfaces imperméabilisées</b>	Bâtiments	1 513	5 753
	Voirie	4 240	
<b>Surfaces perméables</b>	Zone cailloux	952	28 417
	Zone enherbée	27 465	
<b>TOTAL</b>		<b>34 170</b>	

Le silo d'AGRIBIO UNION projeté se compose principalement de la façon suivante :

- 1 pont bascule,
- 2 fosses de réception (R1 et R2),
- 8 cellules de pré-stockage (ST2, cellules C21 à C28),
- 16 cellules de stockage (ST1, cellules C01 à C16),
- 1 tour de manutention (avec 7 élévateurs (E1 à E7)),
- 2 séchoirs (SE1 en continu et SE2 en batch),
- 2 boisseaux d'expédition (B1 et B2).

Le plan suivant permet de localiser les différentes installations.

Figure I.2 : Plan général du site d'AGRIBIO UNION à Barcelonne-du-Gers



	DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER	Juillet 2013
	I - RESUME NON TECHNIQUE	Version 1

Le silo d'AGRIBIO UNION à Barcelonne-de-Gers est accessible par la RD935 via le silo existant de VIVADOUR. La bretelle d'autoroute de l'A65 projetée permettra un accès plus aisé au site.

Les installations seront entièrement clôturées. L'entrée/sortie du site sera accessible par les services de secours.

## I.2.4 INSTALLATIONS PROJETEES

La réception des céréales dans le silo se fait par l'intermédiaire de 2 fosses indépendantes, R1 et R2 (4,5 m x 5,5 m), non passantes de capacité en eau de 50 m<sup>3</sup> qui fonctionnent en simultané avec 2 circuits indépendants. Le schéma de principe est présenté ci-dessous :

La capacité globale de stockage sera de 20 670 m<sup>3</sup> soit 15 000 t environ.

Les stockages se répartissent en 2 unités séparées :

1. Une unité de stockage de produits secs et nettoyés (ST1) d'environ 17 000 m<sup>3</sup> composée de :
  - 6 cellules (C11 à C16) d'environ 1500 m<sup>3</sup> (soit 1125 T).
  - 6 cellules (C05 à C10) d'environ 1000 m<sup>3</sup> (soit 750 T).
  - 4 cellules (C01 à C04) d'environ 500 m<sup>3</sup> (soit 375 T).
  - Trappes de vidange.
  - Reprises par TC et ventilation vidange.
  - Refroidissement par ventilation.
  - Isolation par panneaux sandwichs M1 pour le bardage et M0 pour la toiture.
  
2. Une unité de pré-stockage ST2 (2 lignes de 4 cellules) d'environ 3670 m<sup>3</sup> composée de :
  - 6 cellules métalliques avec cônes inférieurs de capacité 360 tonnes (C23 à C28).
  - 2 cellules de 296 tonnes (C22 et C21).
  - Les 2 cellules à proximité de la tour servent au pré-stockage du maïs humide (pente du cône à 60° et orifice de sortie de fort diamètre). Elles ont le cône surélevé pour alimenter par gravité le pied de l'élévateur de reprise vers le séchoir continu maïs (SE1).
  - Alimentation des cellules par 2 TC.
  - Reprise par TC sous chaque ligne.
  - Ventilation de conservation type blé sur 5 cellules avec extracteurs dynamiques.
  - Ventilation de dryération sur 3 cellules avec extracteurs dynamiques.
  - Isolation par panneaux sandwichs M1 pour le bardage et M0 pour la toiture.

	<b>DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER</b>	<b>Juillet 2013</b>
	<b>I - RESUME NON TECHNIQUE</b>	<b>Version 1</b>

Les 2 unités de séchage fonctionneront au gaz naturel. Le débit d'alimentation de reprise des séchoirs est de 50 t/h. L'alimentation des séchoirs se fait par 2 transporteurs à chaînes.

1. Séchage maïs (SE1) :

- Fonctionnement en continu.
- Produits séchés : Maïs.
- Capacité du séchoir : 60 m<sup>3</sup>.
- Générateur de 3700 th environ.

2. Séchage autres produits (SE2) :

- Fonctionnement recirculation par lots (en batch).
- Produits séchés : Maïs, Soja, Tournesol, Blé, Triticale...
- Elévateur de recyclage dédié.
- Capacité de séchoir : 45 m<sup>3</sup>.
- Générateur de 3700 th environ.

Ce site se caractérise par un fort potentiel de nettoyage. Les différents circuits de nettoyage sont les suivants :

- Circuit 1 (réception/séchage maïs) : émotteur épurateur (EE) d'un débit nominal de 200 t/h sur maïs humide.
- Circuit 2 (ensilage tous produits) : nettoyeur séparateur rotatif (NS1).
- Circuit 3 (expédition tous produits) : NS2 rotatif, possibilité de recyclage avec récupération des brisures par gravité dans un boisseau de 50 m<sup>3</sup> (dans la tour).

Sous les nettoyeurs séparateurs, au niveau des sorties grain et déchets, des trappes de visite à ouverture facile permettent de prendre à la main des produits afin de contrôler l'efficacité du nettoyage.

Le site disposera d'une grande capacité d'aspiration à tous les niveaux de l'installation. La vitesse minimale de l'air dans les conduits sera de 22 m/s.

L'installation disposera de 3 réseaux séparés et d'un filtre centralisé :

- 1 réseau lié à la réception/séchage (grain brut humide) avec un émotteur épurateur.
- 1 réseau lié à l'ensilage (tous produits) avec un nettoyeur séparateur rotatif (NS1).
- 1 réseau lié à l'expédition et au transilage de produits secs, avec un nettoyeur séparateur rotatif (NS2).

L'expédition sera à l'aide de 2 boisseaux (B1 et B2) de 133 m<sup>3</sup> chacun (5,5 m x 5,5 m) pour différents produits.

## I.3 ETUDE D'IMPACT

### I.3.1 POINTS IMPORTANTS DE L'ETAT INITIAL

#### I.3.1.1 Documents d'urbanisme

Toutes les parcelles font partie de la zone A du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Barcelonne-du-Gers : zone agricole.

D'après le plan des servitudes du PLU de Barcelonne-du-Gers, les parcelles d'implantation du projet se trouvent en dehors des servitudes déclarées d'utilité publique des différentes infrastructures proches.

#### I.3.1.2 Environnement humain et économique du projet

Le terrain où se situera les installations est limitrophe :

- au Nord : l'embranchement particulier de VIVADOUR puis la voie ferrée Tarbes – Mont-de-Marsan et des champs agricoles,
- à l'Est : le silo VIVADOUR, des habitations et des entreprises,
- au Sud : un champ agricole puis la RD935 puis des champs agricoles et une habitation,
- à l'Ouest : un chemin rural puis des champs agricoles.

**Figure I.3 : Voisinage du site d'AGRIBIO UNION projeté**



D'après le recensement de la population de 2010 (en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013), la population légale sur la commune de Barcelonne-du-Gers est de 1 347 habitants.

	<b>DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER</b>	<b>Juillet 2013</b>
	<b>I - RESUME NON TECHNIQUE</b>	<b>Version 1</b>

### **I.3.1.3 Infrastructures**

Le trafic moyen des routes à proximité du site est :

- RD935 : 5 410 véhicules/j.
- A65 (bretelle) : 5 332 véhicules/j.

Aucune canalisation de transport de gaz à haute pression (canalisations appartenant à TIGF) n'impacte le site.

Selon le site du Réseau Ferré de France (RFF), une voie ferrée est présente à proximité du site AGRIBIO UNION. Elle se situe après l'embranchement particulier VIVADOUR, à environ 45 m de la zone d'implantation du projet.

L'aérodrome le plus proche est celui de Barcelonne-du-Gers / Aire-sur-l'Adour à environ 7 km au Nord-Ouest du site.

### **I.3.1.4 Sites et paysages, biens matériels, patrimoine culturel et archéologique**

Le site AGRIBIO UNION projeté sera implanté au Nord-Ouest du centre-ville de Saint-Germé en zone mixte, à proximité du silo VIVADOUR, d'entreprises, d'habitations en lien avec les activités et de champs agricoles.

Les communes dans un rayon de 3 km autour du site d'AGRIBIO UNION ne font l'objet d'aucune ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager), aucun site classé ou inscrit n'est identifié dans la zone d'étude.

Le site AGRIBIO UNION n'est pas concerné par un quelconque périmètre de protection d'un Monument Historique.

### **I.3.1.5 Données physiques et climatiques**

Au niveau du département du Gers, les précipitations annuelles varient de plus de 900 mm au sud-ouest du département, à moins de 700 mm au nord-est. Les étés sont moyennement chauds et pluvieux, les températures dépassant parfois 35°C. Les hivers varient, avec souvent des températures négatives, de fortes gelées nocturnes mais le climat reste tout de même doux

Selon la carte géologique du BRGM d'AIRE-SUR-L'ADOUR n°979, le site d'AGRIBIO UNION est implanté sur des galets et graviers à matrice argileuse rubéfiée (Pléistocène moyen ancien : Mindel) noté  $F_w$  (formation alluviale).

D'après le site du SIEAG (Système d'Information sur l'Eau du Bassin Adour Garonne), au droit du site, on retrouve cinq masses d'eau souterraines.

D'après l'Agence Régionale de la Santé (ARS) Midi-Pyrénées, le site AGRIBIO UNION n'est pas implanté dans un périmètre de protection rapproché ou éloigné.

Le site d'AGRIBIO UNION s'insère dans le bassin versant de l'Adour du confluent du Saget au confluent du grand Lées. Selon l'Agence de l'Eau Adour – Garonne, les cours d'eau dans un rayon d'1 km du site sont les suivants :

- Ruisseau de Lelin : à 60 m au Nord de la limite de propriété projetée, affluent du Ruisseau de Jarras.
- Ruisseau du Jarras : à 890 m au Sud de la limite de propriété projetée, affluent de l'Adour.

	<b>DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER</b>	<b>Juillet 2013</b>
	<b>I - RESUME NON TECHNIQUE</b>	<b>Version 1</b>

La station de mesure en continu la plus proche du site d'AGRIBIO UNION est celle du village de Peyrusse-Vieille (station rurale). Elle est à 28 km au Sud-Est du site. La surveillance au niveau de cette station est réalisée en particulier sur les concentrations de particules fines (PM<sub>2,5</sub> et PM<sub>10</sub>), d'oxydes d'azote (NO, NO<sub>2</sub>, NO<sub>x</sub>), d'ozone (O<sub>3</sub>), de Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) et de métaux lourds. En 2012 pour la station de Peyrusse-Vieille, l'ensemble des concentrations étaient en-dessous des objectifs de qualité ou valeurs limites, sauf pour les particules fines PM<sub>2,5</sub>.

Aucune étude d'odeur n'a été réalisée à proximité du site d'AGRIBIO UNION mais aucune odeur particulière n'est recensée dans la zone. Aucune information sur le site de l'ORAMIP concernant les odeurs sur la zone n'est répertoriée.

### **I.3.1.6 Bruits et vibrations**

Le site d'AGRIBIO UNION est implanté en zone mixte à l'Est du centre-ville de SAINT-GERME. Les bruits générés dans l'environnement sont issus :

- Du trafic routier issu de la RD935,
- Des activités présentes à proximité susceptibles de générer des émissions sonores (silo VIVADOUR, TOLLIS, MARTIN),
- Du passage des trains sur la voie de chemin de fer au Nord,
- Des activités agricoles au niveau des champs alentours.

Les activités susceptibles de générer des vibrations aux alentours du site de d'AGRIBIO UNION sont principalement :

- Le trafic routier avec le passage de camions sur la RD935,
- Les activités des entreprises situées à l'Est du site (silo VIVADOUR, TOLLIS, MARTIN).

### **I.3.1.7 Emissions lumineuses**

Les émissions lumineuses aux alentours du site à l'étude se caractérisent par :

- L'éclairage ponctuel des véhicules circulant sur les routes limitrophes au site,
- L'éclairage de nuit généré par les activités aux alentours (silo VIVADOUR, TOLLIS, MARTIN),
- L'éclairage ponctuel généré par les habitations voisines.

Le site d'AGRIBIO UNION étant situé en zone mixte, les émissions lumineuses aux alentours du site sont fréquentes.

	DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER	Juillet 2013
	I - RESUME NON TECHNIQUE	Version 1

### I.3.1.8 Zones agricoles et AOC, Espaces forestiers et maritimes

D'après le site de l'INAO, la commune de Barcelonne-du-Gers est concernée par 45 Appellations d'Origine Contrôlées (AOC), Appellations d'origines Protégées (AOP) ou Indications Géographiques Protégées (IGP – CE) : Armagnac, Floc de Gascogne, Comté Tolosan, Côtes de Gascogne, Bœuf de Bazas, Canard à foie gras du Sud-Ouest, Kiwi de l'Adour, Jambon de Bayonne, Haricot tarbais, Gers primeur, mousseux ou surmûri, Volailles du Béarn, du Gers, de Gascogne ou des Landes.

La commune de Barcelonne-du-Gers compte quelques espaces boisés de feuillus et conifères. Il n'y a pas de grande réserve de forêt sur la commune.

D'après la Fédération Départementale de pêche du Gers, 4 zones de pêche sont présentes à proximité de Barcelonne-du-Gers.

### I.3.1.9 Faune, Flore, Habitats et Espaces naturels

Les plus proches zones naturelles recensées dans l'environnement du site d'AGRIBIO UNION sont répertoriées dans le tableau ci-après :

**Tableau I.4 : Inventaire des zones naturelles les plus proches du site AGRIBIO UNION**

Sites	N°	Type	Position par rapport au site	Description du site
<b>ZNIEFF</b>				
L'Adour, De Bagnères à Barcelonne du Gers	Z2PZ0091	I	2 km au Sud (au plus proche)	Intérêts patrimoniaux : écologique (habitats), poissons, amphibiens, mammifères, oiseaux, reptiles, phanérogames, invertébrés, bryophytes
Adour et ses milieux annexes	Z2PZ2006	II	2 km au Sud (au plus proche)	Intérêts patrimoniaux : écologique (habitats), poissons, amphibiens, mammifères, oiseaux, reptiles, phanérogames, invertébrés, bryophytes
Etang et bois de Vergoignan	Z2PZ1064	I	4,7 km au Nord-Ouest (au plus proche)	Intérêts Patrimoniaux : écologique (habitats), reptiles
Réseau hydrographique du Midou et milieux annexes	Z2PZ2008	II	6,5 km au Nord-Est (au plus proche)	Intérêts patrimoniaux : reptiles, amphibiens, oiseaux, poissons, floristique, insectes
<b>NATURA 2000</b>				
Vallée de l'Adour	FR7300889	ZSC	2 km au Sud (au plus proche)	Grand fleuve de plaine dont le lit est encore modifié par des crues importantes (dynamique fluviale toujours active), d'où le renouvellement dans le temps et l'espace des différents habitats liés au cours d'eau et la présence d'assez nombreux bras morts. Des forêts de bois dur (Chênaies de l'Adour) sont également intéressantes pour la région. Les habitats terrestres et aquatiques abritent une flore et une faune remarquable et diversifiée. Présence de la Loutre, de la Cistude d'Europe et d'une des trois stations connues en Midi-Pyrénées de <i>Margaritifera margaritifera</i> . Les poissons migrateurs réapparaissent suite à un équipement récent des principaux obstacles sur le cours Aquitain de l'Adour (programme de restauration se poursuivant en Midi-Pyrénées). Le Fluteau nageant ( <i>Lurionium natans</i> ) est également présent sur le site.

On ne recense aucune ZICO ni réserve naturelle ni parc naturel régional ni site inscrit ou classé ni d'arrêté de protection du biotope dans un rayon de 10 km autour du site.

D'après le site ramsar.org, il n'y a pas de zones humides référencées à proximité du projet. De plus, le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de Midi-Pyrénées (document de travail en cours d'élaboration, DREAL Midi-Pyrénées, Région Midi-Pyrénées, juillet 2012), les parcelles d'implantation du projet sont hors zones humides avérées ou à vérifier. Le site d'AGRIBIO UNION n'est pas contenu dans un réservoir de biodiversité.

Un diagnostic faune/flore a été réalisé par Eliomys en 2013. La prospection de terrain a permis de mettre en évidence la présence de près de 74 espèces végétales au sein de l'aire d'étude. Il s'agit essentiellement d'espèces herbacées typiques des friches post-culturelles, des prairies amendées et des lisières. Aucune espèce remarquable n'a été observée sur le site et les habitats naturels qui le composent n'apparaissent pas comme favorables à la présence d'espèce remarquable particulière. Les prospections de terrain ont également permis de mettre en évidence la présence de 4 habitats principaux au sein de l'aire d'étude, dont la majorité est issue du remaniement du milieu par les activités humaines.

Le site d'étude présente des enjeux faibles pour une très grande majorité des cortèges diagnostiqués, avec une diversité faunistique faible et aucune véritable espèce à forte valeur patrimoniale. La taille du site et la faible diversité des habitats, limitent d'autant les potentialités d'accueil. Parmi les espèces recensées, seule la présence de 2 espèces de reptiles et celles de 2 espèces de chauves-souris (dont au moins 1 individu occupe des arbres en lisière de site) constituent un enjeu. Ce dernier reste cependant assez faible, constituant un intérêt essentiellement local. Du point de vue réglementaire, 2 espèces de mammifères, 2 espèces de reptiles et 21 espèces d'oiseaux (dont 1 se reproduit sur le site) bénéficient d'un statut de protection nationale.

## I.3.2 IMPACTS DU SITE

### I.3.2.1 Impact visuel

D'après le volet paysager du permis de construire :

« Il s'agit de construire un silo à céréales de type BIO qui est constitué par un bloc de cellules de stockage de hauteur 27,40 m, d'une tour de manutention de hauteur 40,00 m, d'un deuxième bloc de cellules de stockage de hauteur 23,00 m dans le sens Est /Ouest. En perpendiculaire dans le sens Nord / Sud 2 séchoirs de hauteur 16,20 m et 12,00 m sont dégagés du stockage par obligations des ICPE, un bloc de deux boisseaux d'expédition de hauteur 17,40 m et 2 fosses de réception avec abri de hauteur 7,20 m situés côté Sud. En dehors des séchoirs cet ensemble est homogène et en continuité. La hauteur de ces constructions est inférieure au silo à céréales de VIVADOURE (voisin) et comparables à la zone séchage de ce silo qui est à côté. Les structures sont principalement métalliques avec parois de type palplanche (ondes horizontales avec renforts en profilés du commerce) et bardage + couverture en bac acier thermo-laqué. Pour l'uniformité de l'ensemble, les parois et les bacs acier sont de teinte identique (à la différence des RAL et des teintes des bacs aciers) dont le RAL 6003 (vert olive) est retenu par le Maître d'Ouvrage. Les dimensions imposantes de ces constructions ne peuvent pas être cachées, mais le fait de regrouper l'ensemble des modules et structures avec 1 seule teinte permet de limiter dans l'espace l'impact visuel. De plus, cette teinte se rapprochant des teintes neutres permet de mieux s'intégrer dans le paysage. De plus l'impact visuel est diminué par la construction du silo VIVADOURE plus imposant en hauteur et en volume. Afin de créer un premier voile par rapport à la RD935 des plantations d'arbres à haute tiges seront effectuées sous forme de bosquets. Le choix du site a été fait par rapport à la structure VIVADOURE existante et permettant l'accès commun, la diminution de l'impact et par la présence du réseau de gaz avec poste de livraison à proximité. »

**Figure I.4 : Photomontages du projet depuis l'angle Sud-Ouest du terrain d'implantation**



Une modification du PLU est prévue pour intégrer le silo projeté (procédure de mise en compatibilité du PLU avec déclaration de projet).

	DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER	Juillet 2013
	I - RESUME NON TECHNIQUE	Version 1

### I.3.2.2 Impact sur les eaux de surface

#### I.3.2.2.1 Utilisation de l'eau et mesures de réduction de la consommation d'eau

L'eau utilisée pour les besoins du site proviendra à 100% du réseau public d'adduction d'eau potable de la ville de Barcelonne-du-Gers régi par le SIEBAG à Riscle (1 compteur).

La consommation totale d'eau du site est estimée à 70 m<sup>3</sup> par an. Les usages en eau seront exclusivement sanitaires (boisson, toilettes, douches). Il n'y aura pas d'usages industriels.

L'arrivée d'eau du réseau public sera équipée d'un disconnecteur. Il permet d'éviter une éventuelle pollution du réseau public d'eau potable par des phénomènes de retour.

La surveillance de la consommation d'eau de ville sera faite régulièrement afin d'identifier toute dérive. Pour limiter les consommations d'eau sur le site, les actions menées seront :

- sensibilisation des salariés sur les économies d'eau,
- identification et traitement de toutes les fuites d'eau.

#### I.3.2.2.2 Rejets aqueux et mesures de réduction

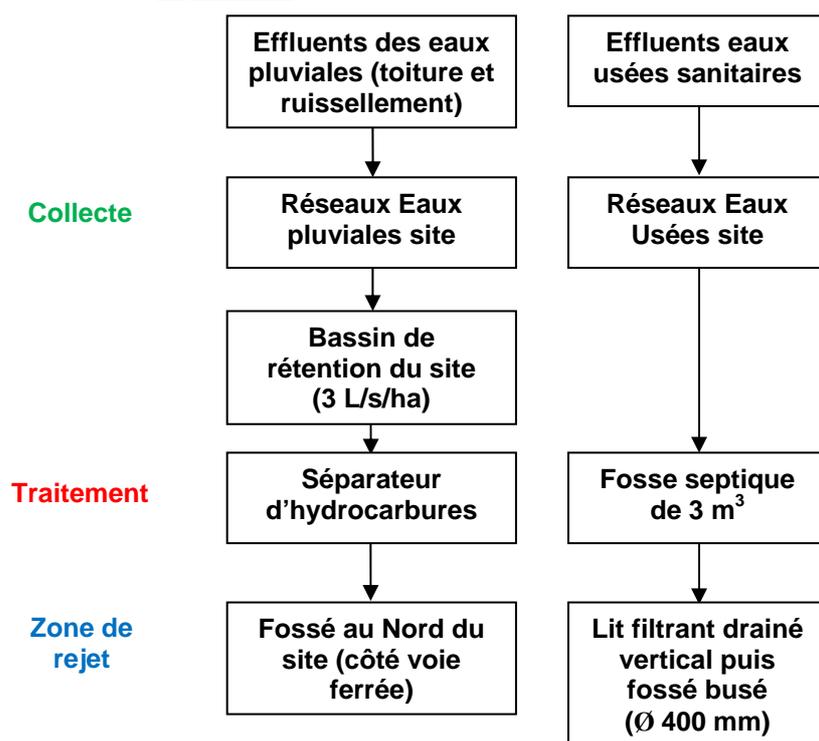
Il n'y a pas de réseau communal de traitement des eaux usées à proximité du site. Les eaux usées seront donc à traiter directement sur le site.

Le site disposera de 2 réseaux séparés de collecte d'effluents sur le site :

- Réseau des eaux usées sanitaires,
- Réseau des effluents pluviaux.

Les seuls rejets d'eau issus des procédés s'effectuent sous forme de vapeur au niveau des séchoirs, **il n'y a donc pas de rejets liquides**. L'organisation de la gestion des effluents sur le site est disponible dans le schéma suivant :

**Figure I.5 : Synoptique des rejets d'eau**



	DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER	Juillet 2013
	I - RESUME NON TECHNIQUE	Version 1

**La société VIVADOUR a signé une autorisation de rejet des eaux pluviales du projet d'AGRIBIO UNION dans le fossé existant le long de la voie ferrée, propriété de VIVADOUR.**

Le site disposera d'un assainissement autonome (fosse septique de 3 m<sup>3</sup> et lit filtrant drainé vertical) pour traiter ces eaux vannes. Ce dispositif sera régulièrement entretenu.

La technique d'assainissement autonome respectera les modalités de l'arrêté ministériel du 7 septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO<sub>5</sub>.

Le projet entraîne une modification des surfaces imperméabilisées et non imperméabilisées des parcelles d'implantation. Le besoin en rétention pour les eaux pluviales afin de respecter le débit de fuite est de 3 l/s/ha est 251 m<sup>3</sup> auquel il faut rajouter le volume maximal des besoins en eau d'extinction de 240 m<sup>3</sup>, soit un volume total de bassin de rétention de 491 m<sup>3</sup>. Pour permettre la rétention ce volume, il sera créé d'un bassin orage étanche permettant d'obtenir un stockage des eaux de l'ensemble du projet.

En sortie du bassin, les eaux pluviales seront traitées via un séparateur d'hydrocarbures. Une vanne obturatrice manœuvrable manuellement permettra de contenir sur le site les déversements accidentels et les eaux de confinement incendie.

L'effectif d'AGRIBIO UNION sur le site sera de 6 personnes. Les rejets en eaux usées seront de l'ordre de 70 m<sup>3</sup>/an soit environ 32 L/j/pers.

### **I.3.2.3 Impact sur le sol et les eaux souterraines**

Le site n'effectuera pas de rejet dans les eaux souterraines. Les eaux pluviales potentiellement polluées et les eaux de vannes subiront un traitement avant rejet.

Il n'y aura pas de stockage de produits dangereux sur le site.

Par conséquent, le projet ne sera pas susceptible d'engendrer des effets vers les sols et les eaux souterraines.

### I.3.2.4 Impact sur l'air

#### I.3.2.4.1 Emissions atmosphériques

Les installations susceptibles de générer des émissions à l'atmosphère sont les suivantes :

- la manipulation des céréales (déchargements, reprises, mises en cellules...) (rejets diffus) ;
- le nettoyage des céréales (rejets canalisés) ;
- le fonctionnement des installations de combustion, au gaz naturel, des séchoirs et le séchage des céréales (rejets canalisés) ;
- les gaz d'échappement des camions et véhicules du personnel (rejets diffus).

Le site ne sera pas à l'origine d'émission d'odeur particulière.

**Tableau I.5 : Synthèse des points de rejets du site d'AGRIBIO UNION**

Installation d'origine	Nombre	Nature – type de polluants	Traitement des rejets	Type de rejet
Dépoussiérage	1 point de rejet	- Emissions de poussières	Cyclofiltre à manches	Canalisé
Séchoir en continu (SE1)	2 points de rejet	- Produits de la combustion du gaz naturel - Vapeur d'eau	Pas de traitement spécifique	Canalisé
Séchoir batch (SE2)	1 point de rejet	Produits de la combustion du gaz naturel - Vapeur d'eau	Pas de traitement spécifique	Canalisé
Circulation automobile	-	- Produits issus des gaz d'échappement	Pas de traitement spécifique	Diffus

#### I.3.2.4.2 Mesures pour éviter ou réduire les rejets atmosphériques

Les mesures pour éviter ou réduire les rejets atmosphériques sont les suivantes :

- 1 système d'aspiration (circuits humide/sec) équipé d'un cyclofiltre à manches dont les caractéristiques sont les suivantes :
  - grammage des médias filtrants : 500 g/m<sup>2</sup>,
  - vitesse de filtration : 173 m<sup>3</sup>.h/m<sup>2</sup>,
  - surface filtrante : 375 m<sup>2</sup>,
  - nombre de manches : 208,
  - débit nominal : 94 000 m<sup>3</sup>/h.
  - efficacité : Rejets < 40 mg/m<sup>3</sup>.
- cyclofiltre à manches entretenu par la maintenance, un contrôle annuel sera fait par une société extérieure.
- transporteurs à chaînes capotés évitant toute émission de poussières lors des transports des produits.
- grande capacité d'aspiration.
- nettoyage préalable des grains permettant de limiter les émissions relatives aux procédés aval, et notamment des rejets séchoirs (émottage et dépoussiérage du grain humide systématique avant séchage).
- brûleurs fonctionnant exclusivement au gaz naturel (combustible peu polluant) et régulièrement entretenus.

	DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER	Juillet 2013
	I - RESUME NON TECHNIQUE	Version 1

Les valeurs limitées réglementaires pour les flux de polluants atmosphériques sont définies par :

- Arrêté ministériel du 25/07/97 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n°2910 : Combustion.
- Arrêté ministériel du 02/02/98 relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.

**Tableau I.6 : Valeurs limites réglementaires**

Installation	Polluants	Valeur limites d'émission (mg/m <sup>3</sup> )	Références
Installations de dépoussiérage	Poussières	100 mg/Nm <sup>3</sup> si flux horaire ≤ 1 kg/h	AM 02/02/98 (Art. 27)
		40 mg/Nm <sup>3</sup> si flux horaire > 1 kg/h	
Séchoirs	NOx	400 mg/Nm <sup>3</sup>	AM 25/07/97 (Annexe 1 art. 6.2.7)
	Poussières	150 mg/Nm <sup>3</sup>	

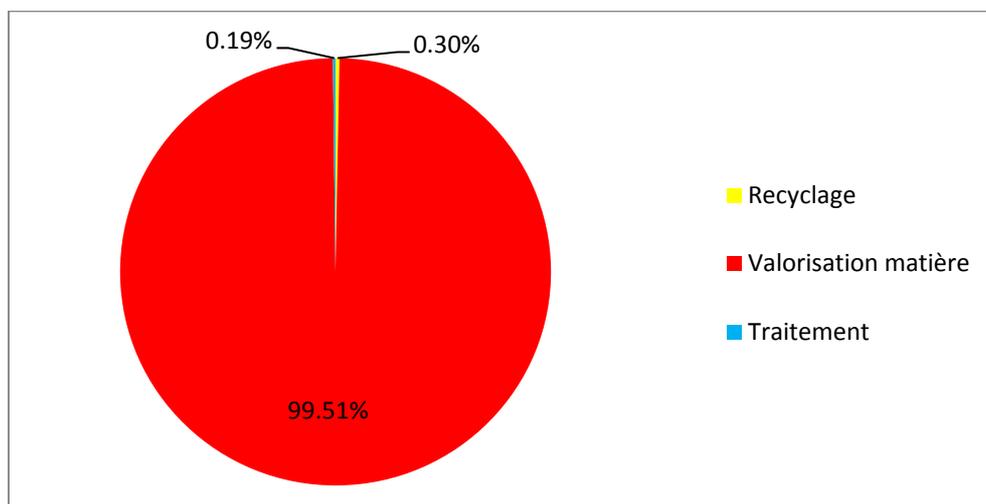
Compte tenu du fonctionnement au gaz naturel des séchoirs, les polluants CO et poussières ne sont pas ou peu perceptibles dans les rejets de ces installations. Il en est de même pour le polluant SOx.

Des mesures seront réalisées sur les rejets atmosphériques tous les 3 ans.

### I.3.2.5 Déchets

Les diagrammes suivants permettent de synthétiser la gestion des déchets sur le site d'AGRIBIO UNION de Barcelonne-du-Gers :

**Figure I.6 : Synthèse des niveaux de gestion des déchets**



Le stockage des déchets se fera sur une aire bétonnée à l'arrière des fosses de réception. La récupération des déchets de filtration se fera dans 2 caissons étanches en remplissage alternatif. AGRIBIO UNION fera appel à des prestataires agréés pour l'élimination de ces déchets.

La gestion des déchets d'AGRIBIO UNION est compatible avec les plans de gestion des déchets existants.

	DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER	Juillet 2013
	I - RESUME NON TECHNIQUE	Version 1

### **I.3.2.6 Bruits et vibrations**

#### **I.3.2.6.1 Emissions sonores et vibrations**

Les nuisances sonores imputables à l'activité du site seront liées aux installations suivantes :

- Equipements de ventilation, de nettoyage, aspirations, dépoussiéreurs,
- Séchoirs,
- Silos,
- Moteurs des élévateurs et des transporteurs.
- Trafic engendré par les camions (opérations de chargement/déchargement) et véhicules du personnel....

L'usage de tout appareil sonore tel que sirène, avertisseur... est uniquement réservé à la prévention ou au signalement d'accidents graves.

Le site d'AGRIBIO UNION ne disposera pas d'équipements susceptibles de générer des vibrations significatives dans l'environnement immédiat du site.

#### **I.3.2.6.2 Mesures pour éviter, réduire ou compenser les niveaux sonores**

Un certain nombre d'équipements bruyants seront à l'intérieur de locaux fermés (élévateurs, transporteurs). Des dispositifs d'insonorisation (caissons anti-bruit et silencieux) seront installés au niveau des ventilateurs des cellules de stockage ainsi qu'au niveau de la centrale d'aspiration.

Les chauffeurs seront invités à arrêter leurs véhicules pendant les opérations de livraison et d'expédition. L'usage d'avertisseurs sonores sera limité aux situations exceptionnelles.

Des mesures de bruit résiduel (dans l'environnement en l'absence de bruit généré par l'établissement) ont été réalisées par un organisme agréé. Lors des mesures, les activités voisines n'étaient à leur maximum.

L'arrêté préfectoral du 15 mai 2007 impose une surveillance tri-annuelle des émissions sonores de jour et de nuit.

	DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER	Juillet 2013
	I - RESUME NON TECHNIQUE	Version 1

### I.3.2.7 Consommation énergétique

Les différentes utilisations de l'énergie sur le site d'AGRIBIO UNION sont les suivantes :

- Energie électrique : équipements de manutention (élevateurs et transporteurs), équipements permettant d'assurer les opérations de séchage et nettoyage, l'éclairage artificiel et le chauffage des bureaux.
- Energie thermique : gaz naturel (alimentation des brûleurs des 2 séchoirs), gasoil des véhicules.

La consommation annuelle d'électricité sera comprise entre **150 MWh** et **200 MWh** (soit une moyenne de 175 MWh/an). La consommation annuelle de gaz sera comprise entre **500 MWh** et **1000 MWh** (soit une moyenne de 750 MWh/an).

Les dispositions suivantes ont été retenues pour une utilisation rationnelle de l'énergie :

- suivi des consommations,
- prévention et réparation des installations techniques,
- variateurs de fréquences installés sur le moteur de l'aspiration et sur les fosses de réception,
- séchoirs basse consommation (utilisation dryaération),
- suivi des brûleurs des séchoirs,
- sensibilisations réalisés auprès des opérateurs afin de surveiller l'état des matériels utilisés, de prévenir les marches inutiles de certains éclairages et de matériels,...
- régulateur de chauffage,
- capteurs de passage de matière pour toutes les opérations de manutention par TC,
- variateur de vitesse réglé au nominal de ce qui est à ventiler.

### I.3.2.8 Impact sur le climat

Les émissions carbone d'AGRIBIO UNION sont donc équivalentes, en première approche, à celle de 61 à 72 habitants.

L'impact d'AGRIBIO UNION sur le climat reste limité et sera réduit par l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Une étude concernant le nombre de kilomètre total économisé pour les transferts de produits suite à l'implantation d'un silo Bio sur la commune de Barcelonne-du-Gers a été réalisée par AGRIBIO UNION (étude disponible en annexe). Il ressort que l'implantation d'un silo Bio sur la commune de Barcelonne-du-Gers permettra d'économiser environ 27 000 km/an (soit une économie d'émission d'environ 45 Teq.CO<sub>2</sub>/an pour une charge utile de 30 T/camion)

### I.3.2.9 Impact sur les émissions lumineuses

Les émissions lumineuses nocturnes seront liées à l'éclairage de sécurité des voies de circulation et parkings. Ces niveaux d'éclairement seront comparables à ceux de l'éclairage public présent dans toute la commune durant la nuit. Quelques projecteurs montés sur mât ou en façade assurent en période nocturne l'éclairage de certaines zones de travail (aires de chargement / déchargement) et de stationnement des véhicules. Les projecteurs seront positionnés afin de focaliser vers le bas les faisceaux lumineux et éviter d'exposer les tiers à tout éclairage direct afin de ne pas gêner. De plus, les bardages et les palplanches seront de couleur mate (ton RAL 6003) de telle sorte qu'il n'y ait pas de surfaces réfléchissantes.

	<b>DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER</b>	<b>Juillet 2013</b>
	<b>I - RESUME NON TECHNIQUE</b>	<b>Version 1</b>

Au regard des dispositions existantes et prévues, les émissions lumineuses ne représenteront donc pas une gêne pour le voisinage et l'environnement.

### I.3.2.10 Trafic routier

Le trafic de l'établissement comprend :

- Les réceptions des céréales et oléo-protéagineux par camion en période de collecte,
- Les expéditions des céréales et oléo-protéagineux par camion,
- Les véhicules pour l'élimination des déchets vers la plateforme de compostage de VIVADOUR,
- Les véhicules du personnel et des visiteurs.

Le trafic envisagé sur le site est présenté dans le tableau ci-dessous :

***Tableau I.7 : Trafic routier sur le site***

Type	Nombre de jours/semaine	Moment	Nombre de jours/an	Occurrence
Véhicules légers	5 jours hors collecte 7 jours pendant collecte (été et automne)	Jours travaillés	260	5 A/R par jour
Camions réceptions (20 T)	6 jours	Été et automne de 7h à 21h	135	6 A/R par jour
Camions expéditions (30 T)	5 jours	Jours travaillés	260	2 A/R par jour
Véhicules déchets	5 jours	Jours travaillés	260	1 A/R tous les 4

En période de collecte, le nombre de camions transitant sur site sera au maximum de 25 camions/jours.

Le site disposera d'un plan de circulation.

Tous les déchargements et chargements se feront donc à l'intérieur de l'enceinte de l'établissement. L'établissement disposera de places de parkings en nombre suffisant pour les véhicules ou les camions autorisés à pénétrer sur le site, ce qui évitera un stationnement désordonné. Il n'y a donc pas de gêne sur la voie publique. Les moteurs des camions lors des opérations de chargement et de déchargement seront mis à l'arrêt.

Les incidences résiduelles sur le trafic sont fournies ci-dessous :

***Tableau I.8 : Contribution du trafic routier d'AGRIBIO UNION sur les routes alentours***

Voies/Infrastructures	Nombre de véhicules /jour dans les deux sens	Contribution maximale du site
RD935	5 410 véhicules/jour dont 11,21% de poids lourds	0,55% tout véhicule confondu (4,12% des PL)
A65	5 332 véhicules/jour dont 5,9% de poids lourds	0,56% tout véhicule confondu (7,96% des PL)

La contribution maximale du site reste limitée au regard du trafic des routes à proximité du site.

### I.3.2.11 Impact sur les espaces agricoles, la faune et la flore

Des champs agricoles occupent actuellement les parcelles d'implantation et sont principalement au Nord, au Sud et à l'Ouest. La construction d'un bâtiment à vocation agricole (agriculture biologique sans utilisation de produits dangereux) sera de l'ordre de 3,4 ha. De plus, il n'y a pas, non plus, d'impacts indirects sur ces zones agricoles car :

- Les rejets d'eaux pluviales rejoignent le fossé au Nord après passage dans un séparateur d'hydrocarbures.
- Les rejets d'eaux usées sanitaires rejoignent un fossé busé après passage dans une fosse septique et un lit filtrant drainé vertical.
- Les rejets atmosphériques sont susceptibles d'impacter les zones agricoles mais les valeurs réglementaires seront respectées.

Un diagnostic faune/flore a été réalisé par Eliomys en 2013. Aucun enjeu particulier n'a été mis en évidence du point de vue de la valeur patrimoniale des habitats naturels ainsi que la flore présente sur le site d'étude. Les impacts du projet seront donc limités aussi bien en phase chantier qu'en phase d'exploitation. Suite à une évaluation des impacts menée dans l'étude d'Eliomys :

- l'impact du projet sur l'avifaune est donc très faible.
- l'impact du projet sur les mammifères est donc faible.
- l'impact du projet sur les reptiles est moyen et significatif.
- l'impact du projet sur les insectes est donc très faible.

Afin d'éviter la destruction d'arbres occupés par la Pipistrelle commune, le projet devra prendre en compte la préservation des quelques chênes pédonculés situés en bordure ouest du projet.

Afin de limiter l'impact du projet sur les reptiles et leurs habitats, nous proposons la mise en place de bandes naturelles au droit du projet et d'une gestion différenciée des zones naturelles situées dans l'emprise du projet.

- Mise en place de bandes naturelles : Les abords du fossé longeant la voie ferrée constitue l'habitat le plus favorable et le plus attractif pour les 2 espèces de reptiles présentes. De ce fait, nous préconisons de conserver une bande naturelle de 7 m de largeur entre l'emprise du projet et le fossé, permettant ainsi une conservation d'habitat pour ces espèces.
- Gestion différenciée des zones naturelles situées dans l'emprise du projet : Cette action consiste d'une part en la mise en place d'une gestion par fauche triennale tardive (fin d'été) des bandes naturelles laissées en faveur des reptiles. La fauche sera réalisée sur 5 des 7 m prévus (les 2 m proches du fossé seront laissés en l'état).
- En parallèle, la gestion du fossé devra être revue. Le curage et la gestion des végétaux seront réalisées sur une période de 6 ans en fin d'été et en alternance sur des tronçons de 30 mètres. Ainsi, en année n+3, une première action sera menée sur des tronçons de 30 mètres puis en année n+6, les tronçons non concernés en année n+3 seront à leur tour soumis à l'action de gestion.

On note l'interaction possible des rejets aqueux du site d'AGRIBIO UNION sur le réseau hydrographique de l'Adour (ZNIEFF I et II et Natura 2000 ZSC). Toutefois les mesures prévues (séparateurs d'hydrocarbures, fosse septique et lit filtrant drainé vertical, cyclofiltre à manches...) sur le site permettent de conclure qu'aucun impact issu des activités d'AGRIBIO UNION n'est à envisager sur ces zones d'intérêts écologiques.

D'après le diagnostic faune/flore réalisé par Eliomys en 2013, la zone d'étude se situe à un peu plus de 2 kilomètres du site Natura 2000 FR7300889 « Vallée de l'Adour ». De ce fait, on peut la considérer intégrer dans la zone d'influence de ce site Natura 2000 notamment pour la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*), la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) et la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*). Cependant, aucun habitat naturel et aucune espèce inscrite aux annexes I et II de la

	<b>DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER</b>	<b>Juillet 2013</b>
	<b>I - RESUME NON TECHNIQUE</b>	<b>Version 1</b>

Directive Habitats n'a été observé. Par conséquent, le projet n'aura aucune incidence sur le site Natura 2000 FR7300889.

### **I.3.2.12 Impact sur la santé**

Les modélisations des rejets atmosphériques liés aux activités d'AGRIBIO UNION (cyclofiltre à manches, séchoirs) n'ont pas démontré d'impact sanitaire significatif sur les populations voisines du site. Les modélisations ont été réalisées en prenant de nombreuses hypothèses majorantes.

Les concentrations maximales en polluants atteintes au niveau du sol sont toutes largement inférieures aux valeurs limites fixées par les organismes de protection de la santé.

### **I.3.3 REMISE EN ETAT DU SITE EN CAS DE CESSATION D'ACTIVITE**

Dans l'hypothèse éventuelle d'une mise à l'arrêt définitif ou d'un transfert de l'installation autorisée sur un autre site, il serait procédé à la remise en état du site dans un état tel qu'il ne s'y manifeste aucun des dangers ou inconvénients soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature et de l'environnement, soit pour la conservation des sites et des monuments (protection des intérêts mentionnés à l'article L.511-1 du Code de l'environnement).

Le site AGRIBIO UNION, en cas de cessation d'exploitation d'une ou plusieurs installation(s) classée(s), retiendra les dispositions suivantes pour la remise en état du site, conformément aux articles R.512-39-1 et suite "Mise à l'arrêt définitif et remise en état", du Code de l'Environnement, partie réglementaire, Livre V, Titre 1<sup>er</sup> et répondre aux exigences de ;

- de sécurisation des installations,
- de prévention des nuisances et pollutions,
- de vérification de l'absence de pollution du sol et de l'eau environnants.

	DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER	Juillet 2013
	I - RESUME NON TECHNIQUE	Version 1

## I.4 ETUDE DE DANGERS

### I.4.1 SYNTHÈSE DES PHÉNOMÈNES DANGEREUX ASSOCIÉS AUX INSTALLATIONS

#### I.4.1.1 Scénarios d'accidents retenus dans l'étude

Les scénarios retenus pour la suite de l'étude sont les suivants :

***Tableau I.9 : Scénarios retenus***

<b>Scénario 1</b>	Scénario d'accident « effondrement des structures ou fort endommagement structurel des installations »
<b>Scénario 2</b>	Scénario d'accident « incendie séchoirs »
<b>Scénario 3</b>	Scénario d'accident « auto-échauffement et incendie au niveau des cellules de stockage »
<b>Scénario 4</b>	Scénario d'accident « explosion d'un nuage de poussières dans les cellules de stockage lors du remplissage »
<b>Scénario 5</b>	Scénario d'accident « explosion de poussières dans la tour de manutention »
<b>Scénario 6</b>	Scénario d'accident « explosion de poussières dans les galeries sur-cellules »
<b>Scénario 7</b>	Scénario d'accident « explosion de poussières dans les galeries sous-cellules »

#### I.4.1.2 Principaux résultats

Le tableau ci-après présente les résultats de la caractérisation des effets des différents phénomènes dangereux identifiés avec :

- l'identification du phénomène dangereux (n°),
- le type de phénomène,
- le type d'effet,
- les distances d'effets,
- les effets sur les biens et les personnes,
- les effets dominos (internes / externes),
- l'identification des phénomènes dangereux dont les seuils d'effets réglementaires sont atteints à l'extérieur des limites de l'établissement,
- le niveau de gravité des conséquences des phénomènes dangereux dont les effets sortent des limites de l'établissement selon la grille de gravité

***Tableau I.10 : Synthèse des principaux résultats***

PHENOMENES DANGEREUX		EFFETS SUR LES PERSONNES (Distances maximales par rapport aux installations en m) <sup>1</sup>			EFFETS SUR LES BIENS EFFETS DOMINOS		SEUILS D'EFFETS REGLEMENTAIRES <sup>2</sup> ATTEINTS HORS DES LIMITES DE PROPRIETE	CLASSE DE GRAVITE	JUSTIFICATION DE LA CLASSE DE GRAVITE
		Létaux significatifs	Létaux	Irréversibles	Internes	Externes			
1	« Effondrement des structures ou fort endommagement structurel des installations »	40	40	40	OUI	NON	<b>Aucun</b>	<b>Modérée (I)</b>	Aucun tiers n'est impacté hors des limites de propriété du site
2	« Incendie séchoirs »	16,28	16,28	16,28	OUI	NON	<b>Aucun</b>	<b>Modérée (I)</b>	Aucun tiers n'est impacté hors des limites de propriété du site
3	« Auto-échauffement et incendie au niveau des cellules de stockage »	27,5	27,5	27,5	OUI	NON	<b>Aucun</b>	<b>Modérée (I)</b>	Aucun tiers n'est impacté hors des limites de propriété du site
4	« Explosion d'un nuage de poussières dans les cellules de stockage lors du remplissage »	Non atteint	8,6 m	52,1 m	OUI	NON	<b>Aucun</b>	<b>Modérée (I)</b>	Aucun tiers n'est impacté hors des limites de propriété du site
5	« Explosion de poussières dans la tour de manutention »	Non atteint	Non atteint	56,2 m	OUI	NON	<b>Aucun</b>	<b>Modérée (I)</b>	Aucun tiers n'est impacté hors des limites de propriété du site

<sup>1</sup> Les distances indiquées sont les distances majorantes des différents scénarios.

<sup>2</sup> Seuils d'effets réglementaires définis dans l'échelle d'appréciation de la gravité des conséquences humaines d'un accident, à l'extérieur des installations donnée en annexe 3 de l'arrêté du 29 septembre 2005.

PHENOMENES DANGEREUX	EFFETS SUR LES PERSONNES (Distances maximales par rapport aux installations en m) <sup>1</sup>			EFFETS SUR LES BIENS EFFETS DOMINOS		SEUILS D'EFFETS REGLEMENTAIRES <sup>2</sup> ATTEINTS HORS DES LIMITES DE PROPRIETE	CLASSE DE GRAVITE	JUSTIFICATION DE LA CLASSE DE GRAVITE
	Létaux significatifs	Létaux	Irréversibles	Internes	Externes			
6 « Explosion de poussières dans les galeries sur-cellules »	Non atteint	Non atteint	17,5 m	OUI	NON	Aucun	Modérée (I)	Aucun tiers n'est impacté hors des limites de propriété du site
7 « Explosion de poussières dans la galerie sur-cellule C1 à C16 »	27,5	27,5	27,5	OUI	NON	Aucun	Modérée (I)	Aucun tiers n'est impacté hors des limites de propriété du site

	<b>DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER</b>	<b>Juillet 2013</b>
	<b>I - RESUME NON TECHNIQUE</b>	<b>Version 1</b>

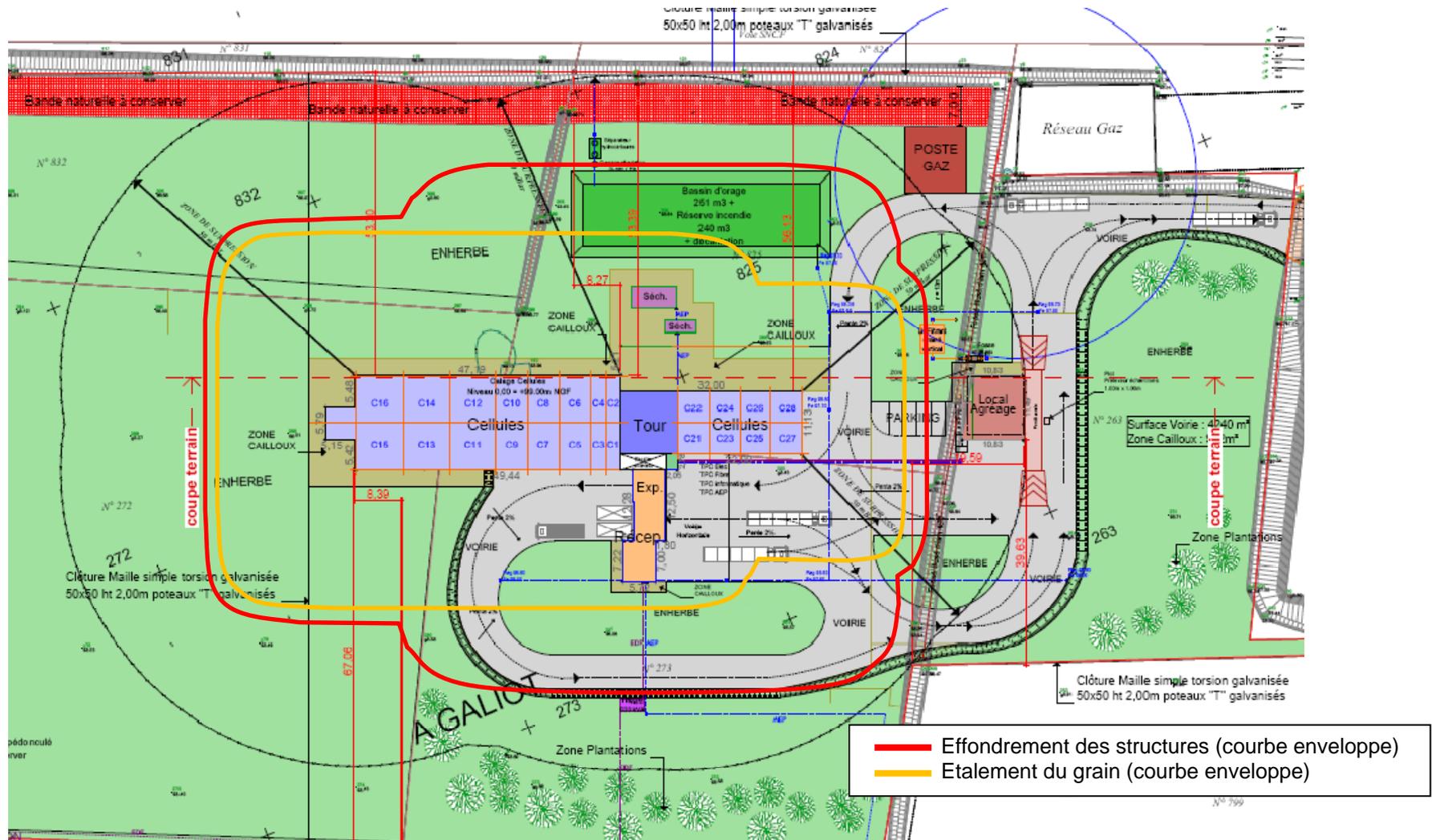
## **I.4.2 REPRESENTATIONS CARTOGRAPHIQUES**

### **I.4.2.1 Scenario 1 – Effondrement des structures ou fort endommagement structurel des installations**

Cet événement se caractérise par :

- l'effondrement des structures des installations concernées avec étalement de gravas,
- plus pour les cellules de stockage, l'étalement de grains.

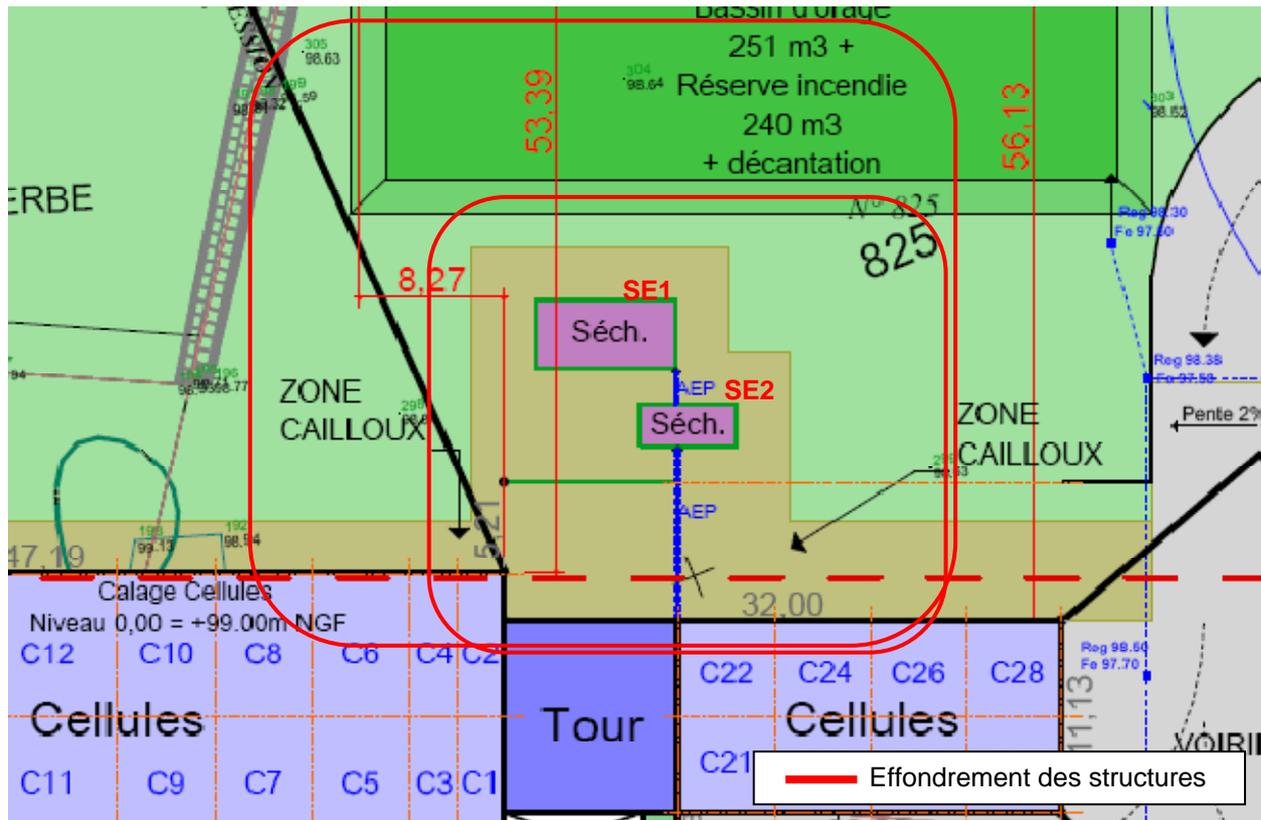
**Figure I.7 : Cartographie des zones d'effets du scénario 1**



### I.4.2.2 Scenario 2 – Incendie des séchoirs

Dans le cas d'un début d'incendie violent et non maîtrisé, il est probable que l'ensemble de la structure du bâtiment séchoir (charpente métallique et parois en tôles) ou du séchoir lui-même perde sa stabilité ; dans le pire des cas, on envisagera l'effondrement du bâtiment ou du séchoir, susceptible de concerner un rayon sensiblement égal à sa hauteur.

**Figure I.8 : Cartographie des zones d'effets du scénario 2**

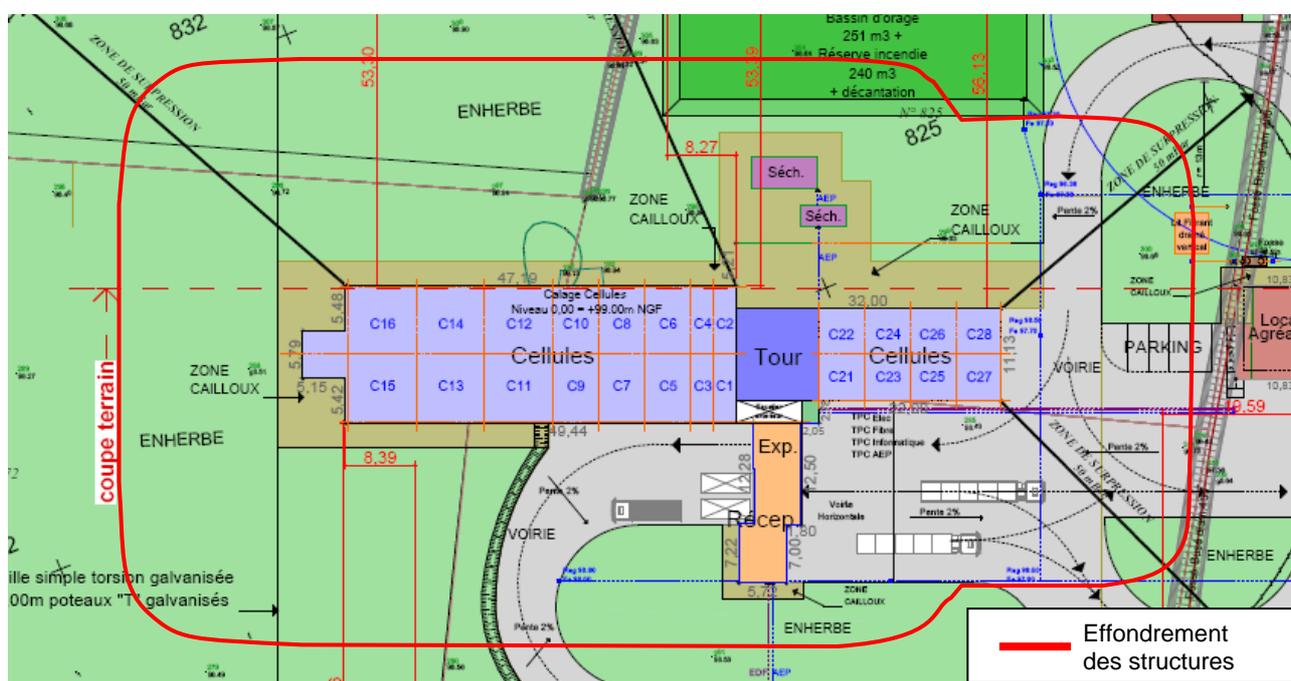


### I.4.2.3 Scenario 3 – Auto-échauffement et incendie au niveau des cellules de stockage

D'après les données disponibles et les résultats d'observation connus, «*Il n'existe pas d'outil de modélisation adapté pour simuler des incendies d'auto échauffement... les conséquences en termes de flux thermiques restent a priori limitées* » (incendie de type feu couvant avec flammes peu importantes).

«*L'effondrement des structures suite à un flux thermique intense est envisageable* » ; cette hypothèse est retenue compte tenu des matériaux en contact avec le grain (structure palplanche).

**Figure I.9 : Cartographie des zones d'effets du scénario 3**

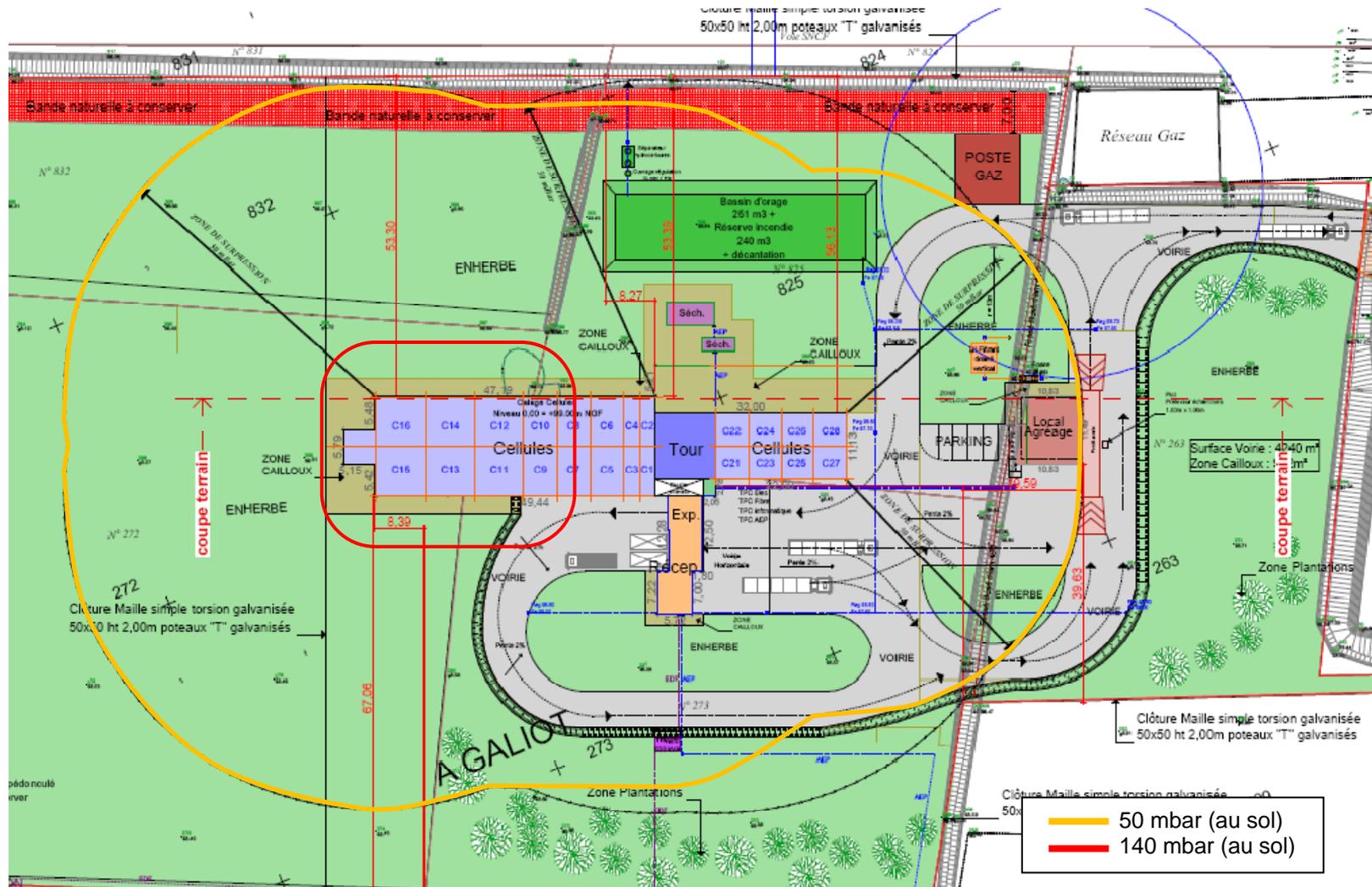


	DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER	Juillet 2013
	I - RESUME NON TECHNIQUE	Version 1

#### **I.4.2.4 Scenario 4 – Explosion d'un nuage de poussières dans les cellules de stockage lors du remplissage**

En cas d'ignition d'un nuage de poussières au sein de ces cellules, il risque de se produire, pour l'ensemble des cellules, une explosion avec réduction de la surpression obtenue grâce au soufflage de la partie de la toiture constituée de panneaux sandwichs. Le scénario considère donc ici une explosion à l'intérieur des capacités de stockage lors du remplissage.

**Figure I.10 : Cartographie des zones d'effets du scénario 4**



	DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER	Juillet 2013
	I - RESUME NON TECHNIQUE	Version 1

#### I.4.2.5 Scenario 5 – Explosion de poussières dans la tour de manutention

Le scénario considère ici une explosion (au niveau d'un élévateur par exemple, ou d'un circuit d'aspiration de poussières), qui se propage dans l'ensemble des étages de la tour (la tour étant alors considérée comme anormalement empoussiérée).

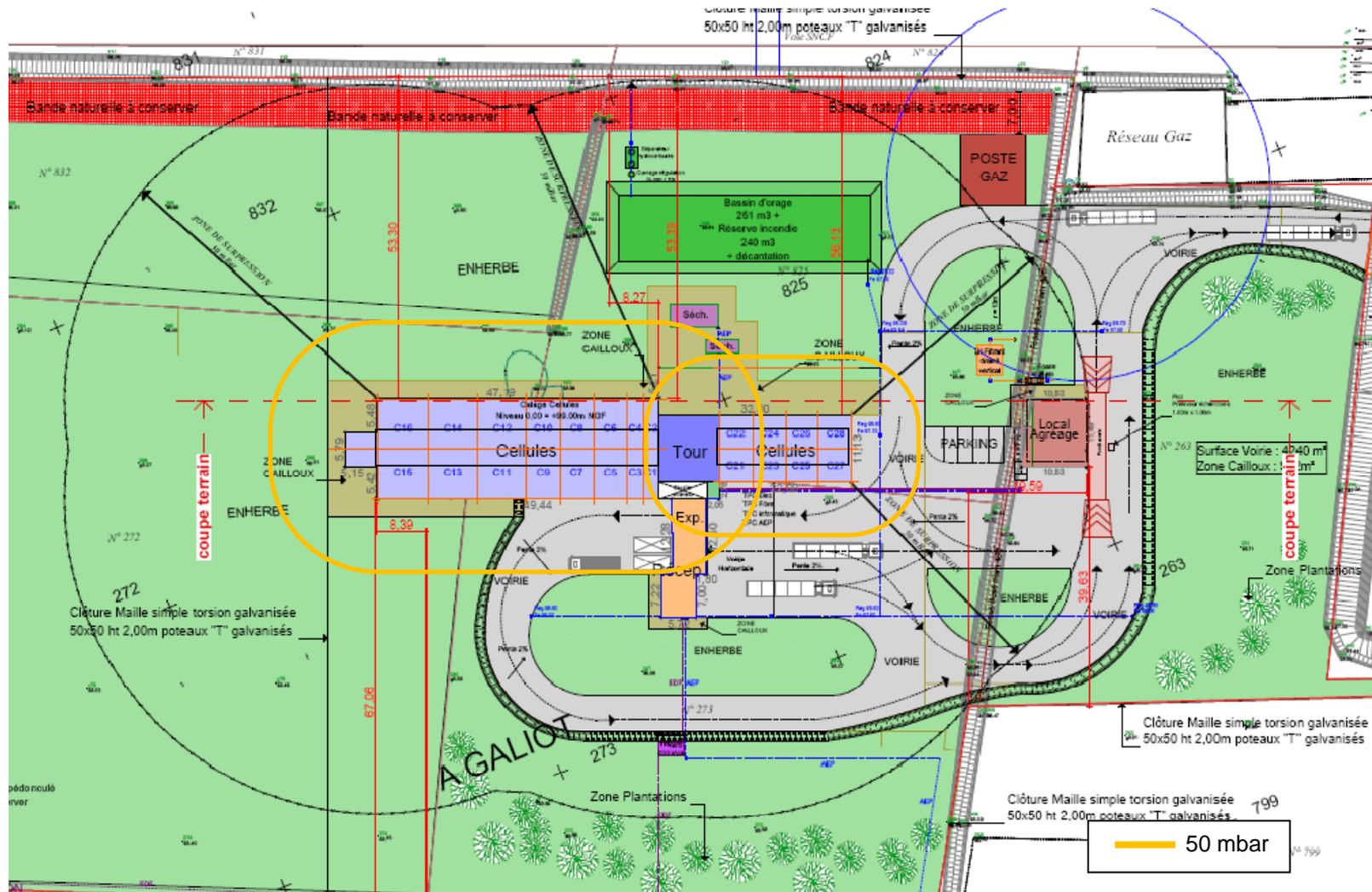


	<b>DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER</b>	<b>Juillet 2013</b>
	<b>I - RESUME NON TECHNIQUE</b>	<b>Version 1</b>

#### **I.4.2.6 Scénario 6 – Explosion de poussières dans les galeries sur-cellules**

Le scénario considère ici une explosion qui se propage dans la galerie sur-cellule.

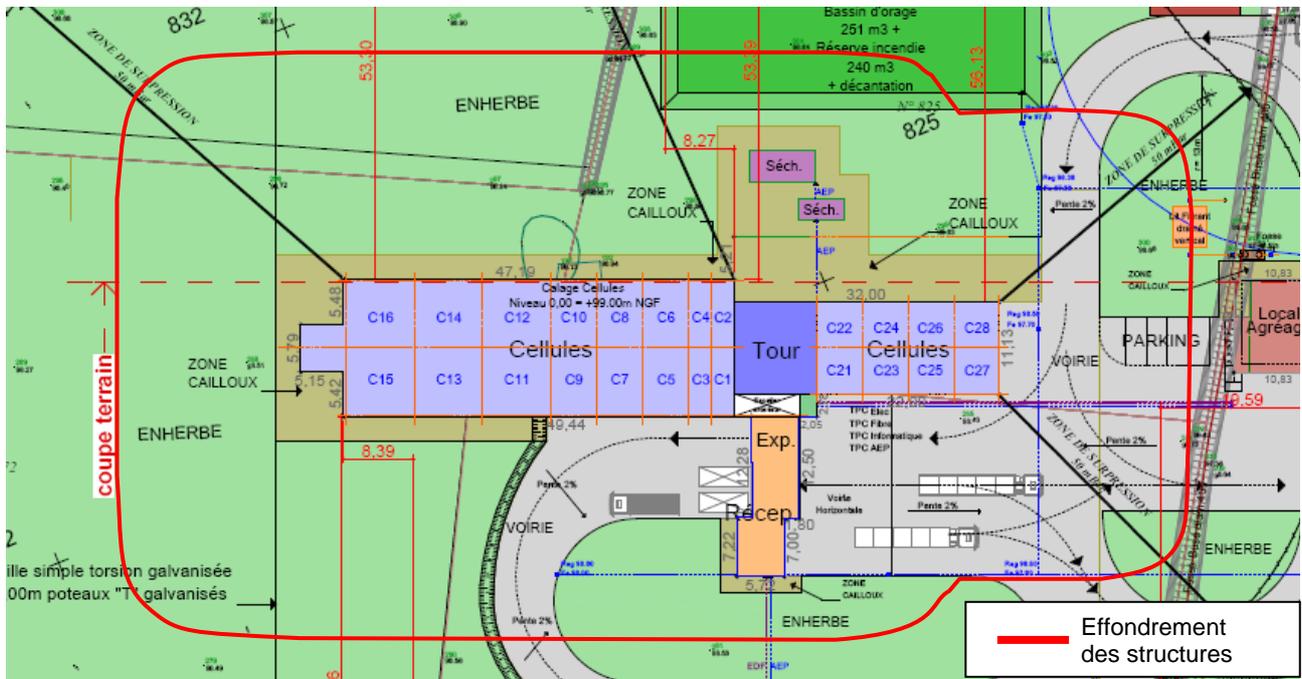
**Figure I.12 : Cartographie des zones d'effets du scénario 6**



### I.4.2.7 Scénario 7 – Explosion de poussières dans la galerie sous-cellule

Le scénario considère ici une explosion primaire qui se propage dans la galerie sous-cellule.

**Figure I.13 : Cartographie des zones d'effets du scénario 7**



	DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER	Juillet 2013
	I - RESUME NON TECHNIQUE	Version 1

### 1.4.3 MOYENS DE PREVENTION, DE PROTECTION ET D'INTERVENTION

#### 1.4.3.1 Moyens de prévention et de protection

Le site sera exploité sous la responsabilité d'un employé AGRIBIO UNION connaissant les installations. Les installations seront entièrement clôturées.

Les sondes de thermométrie dans les cellules permettront de détecter toute élévation de température et ainsi éviter tout risque d'auto-échauffement.

Les brûleurs et l'installation gaz seront munis de plusieurs organes de sécurité (procédure d'arrêt d'urgence par séchoir, électrovanne de coupure de l'alimentation en gaz en cas d'absence de flamme, électrovanne de régulation du débit de gaz en fonction de la température de l'air entrant dans la cellule (présence de sondes de température), système de coupure de l'alimentation en gaz en cas de dépassement des températures de consigne, vanne de coupure générale de l'alimentation en gaz par unité, fermée en fin de campagne de séchage).

L'exploitant s'assure de la tenue dans le temps des parois des silos par une procédure de contrôle visuel périodique des parois des cellules afin de détecter tout début de corrosion ou d'amorce de fissure.

Des dispositions seront prises afin de limiter les sources d'ignition potentielles en zones explosibles et sur l'ensemble du site (maîtrise des risques électriques, des dysfonctionnements mécaniques, des risques électrostatiques, des points chauds liés aux interventions humaines, du risque foudre).

Les objectifs de propreté seront édictés dans des consignes opérationnelles, de même que la fréquence des nettoyages et la description des moyens à mettre en œuvre pour ces nettoyages. Ce site se caractérisera par un fort potentiel de nettoyage (3 circuits de nettoyage avec émotteur épurateur ou nettoyeurs séparateurs rotatifs).

Le site disposera d'une grande capacité d'aspiration à tous les niveaux de l'installation. L'installation disposera de 3 réseaux séparés et d'un filtre centralisé.

Les appareils de manutention seront munis de dispositifs visant à détecter tout fonctionnement anormal de ces appareils qui pourraient entraîner un éventuel échauffement des matières organiques présentes. L'exploitant pourra notamment mettre en œuvre les moyens suivants (en fonction des équipements) : capotage, détecteur de bourrage, aspiration des poussières, contrôleurs de rotation, contrôleurs de déport de sangles...

La tour de manutention sera munie de surfaces soufflables suffisantes et ne communiquera pas avec les espaces sous-cellules et sur-cellules (découplage).

Les cellules verticales en palplanche seront recouvertes en partie supérieure avec une couverture métallique légère (toiture de type bardage en tôles d'acier) qui permettra, en cas d'explosion interne à une cellule, de préserver la structure de la cellule et de réduire ainsi fortement les effets dévastateurs de l'explosion.

Pour réduire le risque d'explosion dans les galeries, AGRIBIO UNION mettra en place des mesures pour limiter les émissions de poussières, à savoir des transporteurs à chaînes capotés et étanches munis de détecteurs de bourrage à l'ensemble du site.

	<b>DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER</b>	<b>Juillet 2013</b>
	<b>I - RESUME NON TECHNIQUE</b>	<b>Version 1</b>

#### **I.4.3.2 Moyens d'intervention**

Des procédures d'intervention pour la gestion des situations d'urgence sont rédigées et communiquées aux services de secours.

Le site sera équipé d'extincteurs à poudre dans les zones de stockage et d'extincteurs à CO2 dans les locaux électriques.

Les besoins en eau d'extinction s'élève à 240 m<sup>3</sup>. Il n'y a pas de poteau incendie à proximité du site. Une réserve incendie de 240 m<sup>3</sup> sera implantée sur le site d'AGRIBIO UNION.

Le site disposera d'une capacité de rétention des eaux pluviales, utilisée également pour la rétention des eaux d'incendie, de 491 m<sup>3</sup>. Cette capacité sera suffisante pour les besoins relatifs au confinement des eaux d'extinction.

#### **I.4.4 CONCLUSION DE L'ETUDE DE DANGERS**

L'étude de dangers démontre que les conséquences en cas d'accident sur le site au niveau des installations projetées sont circonscrites à l'intérieur du site.

Les intérêts visés au L511-1 du code de l'environnement ne sont pas impactés par les dangers de ces installations.

Les mesures de prévention et de protection qui seront associées aux installations projetées permettront de maîtriser les risques inhérents à l'exploitation de ces installations.